

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR :  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Septembre 1879.

## Chronique générale.

La Picardie a jeté avant-hier, sur la côte française, 486 Nouméens, parmi lesquels 274 hommes (274 hommes ! voilà un joli petit bataillon pour la Commune de l'avenir), et 242 femmes et enfants.

Au départ, elle avait à son bord 490 passagers, savoir : 277 hommes, 88 femmes et 125 enfants ; mais, en route, elle a perdu 3 hommes, Poulmier, Petit et Lambert, une femme nommée Bontemps et un enfant appelé Verteuil. Il y a eu cinq naissances dont un mort-né ; un enfant est décédé peu après sa naissance.

Parmi les passagers arrivés à bon port, on signale : Rogues, ancien maire de Puteaux, récemment nommé conseiller municipal ; Humbert, ex-rédacteur du *Père Duchesne*, journal de feu Vermesch pendant la Commune ; Casimir Bouis, rédacteur du *Cri du Peuple*, et Victor Grellier, ministre de l'intérieur de la Commune, tous gens très-intéressants, comme on voit.

Plusieurs amnistiés portaient, dit-on, à leur boutonnière le ruban de la Légion-d'Honneur.

Le débarquement s'est effectué à sept heures du matin et a duré jusqu'à une heure et demie. Environ 450 amnistiés ont été dirigés, dans l'après-midi, sur Paris, où ils ont dû arriver hier soir.

Tout s'est passé en bon ordre, dit l'officière Agence Havas à laquelle nous empruntons la plupart de ces détails. Les nouveaux débarqués ont été accueillis aux seuls cris de : Vive l'amnistie ! vive la République ! et les républicains de Port-Vendres se sont disputé l'honneur de nourrir gratuitement les glorieux proscrits.

Feignant un enthousiasme qui n'est pas exempt de mélancolie, certaines feuilles op-

portunistes constatent avec une satisfaction naïve que le débarquement s'est accompli dans le plus grand calme. Ces bonnes feuilles paraissent tout étonnées que les arrivants de Nouméa n'aient pas mis Port-Vendres à feu et à sang.

Aucune des notoriétés républicaines qui ont été invoquées pour aller faire concurrence à M. Blanqui n'a répondu à cet appel désespéré ; M. Ranc a trop d'esprit pour aller se fourrer dans cette galère ; M. Edmond About sait quel cas les masses populaires font de ces volte-faces politiques et de ces facéties de bourgeois repu, mais non satisfait ; M. John Lemoine comprend qu'il suffirait de lire aux Bordelais l'article où il célébrait en 1873 les louanges de la royauté pour le perdre à jamais dans leur esprit ; quant à M. M. Lavertujon et Bernard, ils ont vérifié la justesse du vieux dicton : Chat échaudé craint l'eau froide.

Seule, la vieille barbe de 1848, M. Achard, est resté sur la brèche et déverse un tonneau d'injures contre son concurrent, M. Blanqui, contre lequel il va soutenir une lutte formidable ; rien de terrible comme ces haines entre gens qui ont à peu près les mêmes opinions et qui ne sont séparés que par des questions d'intérêt.

Plusieurs des amnistiés de retour à Paris sont allés faire une visite à M. Blanqui ; mais le vieux patriarche du socialisme, ne voulant pas se compromettre, a fait répondre qu'il était en ce moment absent de Paris.

Nous tenons le fait, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, de l'un des individus qui se sont présentés chez Blanqui.

Un cheik arabe, commandeur de la Légion-d'Honneur, qui s'est fort distingué lors de la prise de Laghouat, a été reçu samedi en grande audience officielle par le Président de la République à l'Élysée.

Ce grand chef algérien était porteur d'une lettre de M. Albert Grévy pour le Président.

Le général Chanzy a fait demander au Président de la République la grâce du citoyen Léo Meillet, ancien membre de la Commune, en ce moment réfugié en Irlande.

Nous apprenons qu'à Paris les loges maçonniques ouvrent une souscription pour offrir un banquet aux amnistiés le 21 septembre.

On prétend, dans les cercles républicains, que le ministère n'arrivera pas tel quel devant les Chambres, pour la session d'hiver. — Cela donnerait à penser que M. Gambetta est mécontent de certains ministres et songe à les remplacer, sans attendre le verdict de la *représentation nationale* !

Quel pourrait être le but d'une semblable modification partielle du cabinet Waddington ?

M. Gambetta redoute une dislocation complète du ministère, qui pourrait le mettre en demeure de prendre le pouvoir ou de s'y faire représenter par une doublure ; — il préfère, sans nul doute, traîner les choses en longueur et faire durer, en le radoubant un peu, le vieux bateau qui obéit à son gouvernail sans porter officiellement son pavillon.

La *Patrie* annonce que le ministre de l'instruction publique signera cette semaine un important mouvement dans le personnel des inspecteurs d'académie, des proviseurs et professeurs des lycées.

Les vœux des conseils généraux en matière économique préoccupent beaucoup nos gouvernants. Ils sont loin, en effet, d'at-

tester la « prospérité républicaine » et contiennent une dure critique de la politique douanière actuellement en vigueur. De plus, il est à remarquer que les constatations les plus sévères émanent précisément d'assemblées dont le républicanisme n'est pas douteux et qu'elles ont rallié les personnages les plus officiels. Au moment de négocier la prorogation des traités de commerce, c'est une assez mauvaise base offerte à MM. Waddington et Tirard.

Un rédacteur de la *Whitchall Review* publie le récit d'une conversation qu'il a eue avec M. Clémenceau sur les projets de lois Ferry.

Que pensez-vous de ces lois ? a demandé au chef de l'extrême gauche le correspondant de la *Revue anglaise* ; et M. Clémenceau de répondre : « Je leur suis absolument contraire ; je n'hésite pas à dire qu'elles sont une erreur. Ce sont ces lois qui provoquent l'hostilité sans atteindre le but qu'elles visent. »

Or, il convient de ne pas oublier que M. Clémenceau, ce grand pourfendeur d'opportunistes, a voté ces lois auxquelles il est « absolument contraire », qui, dans son opinion, « sont une erreur » et une maladresse.

M. Clémenceau a la conscience large ; il ne lui en coûte rien de mettre ses actes en désaccord avec ses opinions, et de proclamer *urbi et orbi* que, lorsqu'il pense d'une façon, il vote d'une autre.

M. Jules Ferry serait-il appelé à l'honneur de devenir le porte-voix du gouvernement ? Il va se rendre à Perpignan pour inaugurer la statue de François Arago, et de là il ira à Bayonne pour l'inauguration du lycée. Les feuilles amies du ministère annoncent que, dans l'une comme dans l'autre de ces deux cérémonies, il sera prononcé deux discours capables par leur importance de faire une vive sensation sur l'opinion. C'est beaucoup promettre pour un politique et pour un orateur de la force de M. Jules Ferry.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### FAIS CE QUE TU FAIS.

(Suite.)

XVIII

Si je disais que je n'ai éprouvé que du plaisir pendant les trois dernières heures de ma captivité, je mentirais effrontément. C'est long, trois heures, quand on est tout seul dans une grande salle enfumée, par un temps admirable, occupé d'une besogne qui n'a absolument aucun charme par elle-même !

Depuis l'époque déjà bien lointaine où ces choses se sont passées, j'ai lu bien des livres et fréquenté bien des hommes. J'ai presque toujours vu que les événements se passent tout autrement dans la vie humaine et dans les livres. Dans les livres, aussitôt que le héros s'est conduit de manière à mériter sa propre estime et la sympathie du lecteur, il vogue littéralement sur un océan de délices. Aucun sacrifice ne lui coûte, il ne sait plus ce que c'est que l'hésitation ; il n'éprouve jamais ni ennui, ni lassitude.

Les hommes faits de chair et de sang, fils d'Adam

et d'Ève, ne sont pas à beaucoup près aussi favorisés. Il se prend, dans ce pauvre monde, plus de bonnes résolutions qu'on ne l'imagine ; mais beaucoup de ces élans généraux vers la lumière et la vie supérieure sont paralysés par les petits frotements, les petites gênes de la vie, surtout par l'ennui qui use les volontés les mieux trempées. Ce qui est rare, ce n'est pas de vouloir le bien, c'est de le vouloir avec suite et avec constance.

J'eus donc, pendant mes trois dernières heures, ce qu'on appelle vulgairement des hauts et des bas ; j'avouerais, pour être franc, qu'il y eut, par moments, plus de bas que de hauts.

Au commencement, tout alla bien, et il me sembla d'abord que les trois heures de l'après-midi passeraient aussi vite que les deux heures du matin. Le matin, la pendule de l'école était arrêtée, et le temps s'était passé sans qu'il me fût possible d'en mesurer exactement la durée. D'ailleurs, les prisonniers, comme tous les autres hommes, ont plus de ressort et de courage le matin que le soir. En général, le courage de l'après-midi est plus rare et plus méritoire que celui du matin.

Dans l'intervalle de mes deux incarcérations, le père Chanette avait remonté la pendule, et je suis sûr que c'était à bonne intention. Je ne m'étais pas aperçu d'abord que la pendule était remontée, et je ne le remarquai que quand elle sonna trois heures de sa voix lente et un peu enrouée.

XIX

— Trois heures seulement ! me dis-je avec effroi, et moi qui croyais qu'il était au moins trois heures et demie !

De trois heures à quatre heures moins un quart, j'essayai de me faire des surprises à moi-même. Par exemple, je restais des temps infinis sans lever les yeux ; et quand je levais les yeux sur la pendule, il s'était écoulé cinq minutes, six au plus.

J'étais dans une mauvaise voie, et je le sentis à temps ; au lieu donc de lever les yeux sur le cadran de la pendule, je me mis à regarder le tableau noir et la maxime que le père Chanette y avait inscrite.

Cette vue m'inspira d'abord des réflexions ironiques : « Fais ce que tu fais ! » Or, tu t'ennuies ; donc, ennue-toi largement et copieusement ! Et je m'ennuyais, en effet, largement et copieusement ! Je bâillais sans me retenir, et j'y mettais même une certaine affectation. Tout à coup, il me vint à l'idée que si le père Chanette me voyait bâiller, il ne serait pas content ; il me sembla que c'était une espèce de bravade, d'affectation ; je pensai à la petite figure attristée de notre Franz ; et à partir de ce moment-là, je cessai de bâiller ; ou du moins je bâillai tout bas, derrière ma main.

À quatre heures moins un quart, je me dis : « Il n'y a plus que cinq quarts d'heure ! » Je me le dis à haute voix, afin d'être bien sûr de mon fait. Puis je me mis à rire d'un pareil enfantillage, et cela me

fit beaucoup de bien d'avoir ri. Je me remis au travail, cette fois avec un redoublement d'ardeur.

J'arrivai enfin au bout de ma tâche. Je compris fort heureusement que si je restais oisif les minutes me paraîtraient des siècles, et j'eus la bonne inspiration de m'imposer une tâche volontaire. Je me mis aussitôt à copier de l'Histoire sainte, à main posée, en barrant les *t* et en mettant les points sur les *i*. Je résolus de ne regarder la pendule qu'à la fin de la deuxième page du petit livre. J'étais arrivé à la cinquième ligne de cette page, lorsqu'il me sembla entendre des chuchotements du côté de la porte. Je crus m'être trompé, et, après avoir prêté l'oreille un instant, je me remis à la besogne sans tricher, c'est-à-dire sans regarder l'heure. Comme je venais de lever les yeux pour prendre une plumée d'encre, je crus remarquer que quelqu'un en ce moment tenait son œil ajusté au trou de la serrure.

« Si c'est le père Chanette, me dis-je, en baissant le nez, il a eu tort de me dire qu'il avait confiance en moi et que j'étais prisonnier sur parole. J'aimerais mieux qu'il m'eût fait moins de compliments et qu'il ne se fût pas cru obligé de me surveiller ensuite. »

Pour prouver au père Chanette qu'il avait eu tort de douter de moi, je me remis à écrire posément, lentement, sans lever les yeux.

(A suivre.)



On écrit de Montsouris que dans un banquet donné par les radicaux de la ville pour fêter le 4 septembre, on a porté un toast à Rochefort et à l'amnistie plénière.

On écrit de Blois à l'Événement que le parti légitimiste militant organise un grand banquet qui aurait lieu à Chambord, le 29 septembre, à l'occasion de l'anniversaire du comte de Chambord.

Ce banquet aurait lieu dans une partie réservée du parc, sous la présidence de M. Rancongue.

Le procès comme d'abus intenté à M<sup>r</sup> Fava, évêque de Grenoble, n'était hier qu'une misérable tracasserie; il devient aujourd'hui, pour le gouvernement et pour ceux qui l'ont engagé dans cette voie, une véritable mystification.

On écrit de Grenoble au Monde :

« Nous sortons à l'instant d'une conférence que M<sup>r</sup> Fava, évêque de Grenoble, a faite à quatre cents prêtres de son diocèse, réunis au grand séminaire de Grenoble, pour les exercices de la retraite. Sa Grandeur a cru devoir nous informer que certain journal qui a les confidences du gouvernement, la République française, publie l'information suivante : « M<sup>r</sup> Fava, évêque de Grenoble, est traduit comme d'abus devant le conseil d'Etat, pour avoir érigé en basilique l'église de la Salette, en vertu d'une bulle pontificale que Sa Grandeur n'aurait pas fait enregistrer. »

« Sa Grandeur a fait remarquer d'abord que l'évêque n'a pas le pouvoir d'ériger en basilique une église quelconque; l'érection d'une église en basilique ne peut être faite que par un acte du Saint-Père.

« L'évêque reçoit avis de cette faveur, soit par un décret, soit par une communication particulière.

« Dans le cas qui concerne l'église de la Salette, M<sup>r</sup> l'évêque de Grenoble ne voulant pas, vu sa récente arrivée en France et son âge, entrer dans une voie nouvelle, que ni le gouvernement ni l'Église de France n'ont suivie depuis longtemps, a prié le Souverain-Pontife de regarder le décret d'érection de l'église de la Salette en basilique comme non-avenue.

« Sa Sainteté a consenti à cette proposition, dans son extrême bonté, et fait parvenir à M<sup>r</sup> l'évêque de Grenoble un simple avis, par le cardinal Nina, pour dire qu'il n'y avait pas lieu de publier quoi que ce soit et qu'il adoptait sa proposition.

« Il paraît toutefois que le Saint-Père n'a pas retiré la faveur qu'il avait accordée à l'église de la Salette.

« Aussi Sa Grandeur s'est-elle autorisée de ce silence pour croire et dire que l'église de la Salette est désormais élevée au titre de basilique mineure.

« De quoi suis-je donc coupable? ajoute alors Monseigneur. Il n'y a point de décret; il n'y a point de publication de décret; il n'y a pas d'exécution de décret.

« En effet, de quelle manière s'exécute un pareil décret? C'est par la publication, car il n'y a aucune cérémonie particulière pour l'érection d'une église en basilique. La consécration de l'église de la Salette, qui a été faite le 20 août, n'est d'aucune façon l'exécution d'un décret, vu que l'on peut consacrer toutes les églises d'un diocèse, même les plus simples. En toute occurrence, l'église de la Salette devait être consacrée, parce qu'elle était assez importante pour l'être, n'eût-elle pas été érigée en basilique, comme nous l'avons dit.

« Concluons, a dit Monseigneur, que même en admettant que les deux parties contractantes, c'est-à-dire le Saint-Siège et le gouvernement français, reconnaissent l'un et l'autre les articles organiques comme obligatoires, je n'ai pas contrevenu aux prescriptions de l'article premier :

« 1<sup>o</sup> Il n'y a pas eu de décret;

« 2<sup>o</sup> Il n'y a point eu de publication de décret;

« 3<sup>o</sup> Il n'y a point eu d'exécution de décret.

« Il reste une seule chose : c'est un acte bienveillant du Souverain-Pontife déclarant que l'église de la Salette est basilique mineure. Je ne sache pas que cet acte, que j'ai sollicité, il est vrai, mais dont je ne suis pas l'auteur, puisse me rendre coupable, ni devant Dieu, ni devant la loi.

« Ce n'est pas là, je l'avoue, a dit Monseigneur, ce que j'attendais. Ayant dû remplacer M<sup>r</sup> Mermillod et improviser un discours où j'ai signalé la franc-maçonnerie comme n'étant pas étrangère aux attaques dirigées de nos jours contre Jésus-Christ, je pensais que quelque chef de ladite franc-maçonnerie allait me répondre et contredire mon assertion : au lieu de cette réponse, la franc-maçonnerie fait silence; c'est la République française qui parle et offre à ses lecteurs, comme primeur et comme satisfaction, l'annonce que je suis traduit comme d'abus devant le conseil d'Etat. »

Sa Grandeur a terminé en disant : « Messieurs, votre conduite à mon égard me dira si, en agissant comme je l'ai fait, j'ai perdu dans votre estime et votre affection. »

Deux choses essentielles manquent donc à ce procès : l'élément et le sujet. En cet état, que va faire le ministre de la justice et des cultes? Retirera-t-il sa plainte ou bien la laissera-t-il aller s'éteindre dans le prétoire du conseil d'Etat? Nous ne sommes pas dans ses secrets, mais, quoi qu'il fasse, il ne peut échapper au reproche d'avoir agi avec une précipitation irréfléchie et peut-être aussi d'avoir trop facilement cédé aux conseils perfides d'une presse ouvertement hostile à la religion et à ses ministres.

En attendant que le gouvernement se prononce sur la nouvelle phase de cette affaire, nous devons constater que les journaux qui ont réclamé les poursuites, et qui maintenant connaissent les franches explications du Monde, gardent le silence le plus absolu.

Est-ce la confusion qui leur ferme la bouche?

Le langage des feuilles radicales intransigeantes devient d'une rare insolence et d'une violence inouïe. Les prochaines luttes parlementaires, vont se ressentir de cette effervescence des esprits que le retour des amnisties et les déboires gouvernementaux et électoraux de l'opportunisme sont loin de calmer.

Peut-on traiter avec plus de sans-façon les républicains à la tête du pouvoir, que ne le fait M. Henry Maret dans la Marseillaise, à propos de l'élection de Bordeaux.

« Nos nouveaux comédiens, écrit-il, les comédiens extraordinaires de la République française, partent de cette persuasion que tous les gens qui les ont lâchés sont leurs meilleurs amis. Et il est vraiment bouffon de les voir se prendre le front dans les deux mains, et chercher quel candidat ils pourraient bien offrir au second tour à cette masse d'enthousiastes silencieux. Ils n'ont pas la moindre idée que ce soit la comédie qui soit mauvaise; ils s'imagent que les acteurs changés, elle réussira. Eh! mes amis, c'est la pièce qu'il faut changer.

« Entre nous, dans le parti opportuniste, il n'y a pas beaucoup d'illustrations... et le troupeau qui vote à la Chambre, à la suite de M. Gambetta, ne me paraît pas être précisément l'élite de la France.

« On prend ce qu'on peut, et je conviens que les opportunistes aimeraient mieux trouver un grand homme. Au besoin, ils se contenteraient d'un républicain éprouvé. Mais cela leur est défendu.

« Des citrouillards qui n'ont rien à perdre, tant qu'on voudra. Mais des hommes à antécédents, à notoriété et à prestige, ne se fourreront jamais dans cette galère. Il n'y a que des Geronte qui consentent à entrer dans le sac des Scapin. »

Voilà comment s'estiment et s'apprécient en famille les républicains. Quoi d'étonnant qu'après ce cynisme de langage, ce mépris de l'autorité, la violence finisse par descendre dans la rue et se traduire en actes?

Un photographe du faubourg Saint-Honoré vient de s'offrir pour faire gratuitement le portrait de tous les amnistiés qui se présenteront dans ses ateliers.

De plusieurs côtés on signale de nouvelles insultes contre les prêtres. Rien de plus naturel avec un gouvernement qui tolère des caricatures injurieuses pour le clergé et reste sourd aux excitations dont nous sommes chaque jour les témoins. D'ailleurs, quel « braconnier » ne serait rassuré en voyant la quiétude dont jouit celui de Meudon?

On annonce la mort de Cham, le caricaturiste qui, depuis quarante ans, amusait le public par sa verve intarissable et son esprit de bon aloi.

Amédée, comte de Noé, c'était son vrai nom, — était né en 1819; on dit que c'est à la suite d'une discussion avec son père, alors pair de France, qu'il prit le crayon et signa Cham.

Peu d'hommes ont su, dans le cours d'une existence livrée à la publicité, s'attirer comme lui l'unanimité des sympathies. Pendant quarante ans, il a managé avec maître l'art difficile de la caricature sans jamais froisser personne, attaquant les vices, les ridicules, les sottis préjugés et sachant analyser une situation avec un coup de crayon souligné d'un coup de plume.

M. Thiers jugé par la Marseillaise :

Il est des morts qu'il faut qu'on tue dans l'intérêt de l'avenir.

« Si jamais ces vers furent applicables, c'est bien à l'affreux vieillard nommé Thiers. »

« Du reste, nous le constatons avec joie — il n'est plus besoin de tuer ce cadavre. Il est mort et bien mort.

« La célébration d'un service commémoratif en l'honneur de ce bourgeois féroce, de ce sanglant Prudhomme, a coïncidé avec le retour des proscriptions.

« Cette cérémonie s'est passée dans le silence, la solitude et le mépris.

« Au contraire, tout le Paris honnête et laborieux s'est porté au-devant de ceux qui revenaient de la déportation.

« A Thiers, l'indifférence dédaigneuse, aux autres, l'universelle sympathie; à chacun selon ses œuvres!... »

« C'est la justice qui commence. »

Et dire que c'est M. Thiers qui a fondé la République!

Comment s'étonner, après cela, que ceux qui ne font que la subir soient journellement insultés, vilipendés, dénoncés par les organes de « l'ordre républicain »?

Ainsi, d'après la Marseillaise, c'est « tout le Paris honnête et laborieux » qui s'est porté au-devant des insurgés qui ont brûlé Paris, respecté par les Prussiens; c'est aux condamnés des conseils de guerre qu'appartient « l'universelle sympathie. »

Le blâme est pour les braves soldats, pour les chefs et pour le gouvernement qui ont délivré Paris des fureurs et des folies de la Commune.

Et ce n'est pas le journal la Marseillaise seulement qui tient ce langage.

Ce n'est encore que le commencement de la glorification de la Révolution, de la Commune; nous en verrons bien d'autres.

## Etranger.

ITALIE. — Si nous en croyons certains renseignements, Garibaldi serait en ce moment fort mécontent contre le gouvernement italien, qui ne se montre pas assez généreux à son endroit. C'est à cette raison qu'il faudrait attribuer le départ subit du vieux républicain pour Caprera.

Il paraît cependant que le gouvernement n'a rien à se reprocher à ce sujet et qu'il a eu la main très-large.

Pour sa part, le roi en est pour trois cent mille francs; quant au cabinet Depretis, ses libéralités avec Garibaldi montent à peu près à deux cent mille francs.

Il est heureux que l'Italie ne possède pas beaucoup d'hommes célèbres aussi exigeants que Garibaldi, car leur entretien pourrait grever considérablement le budget du pays.

Russie. — On télégraphie de Saint-Petersbourg, 5 septembre, que de violentes tempêtes dans le golfe de Finlande ont considérablement fait grossir la Néva. Le service des petits vapeurs et des tramways sur les ponts a été interrompu.

Les eaux du canal, dans le centre de la ville de Saint-Petersbourg, sont sur le point de déborder. Les faubourgs sont déjà inondés.

La violence du vent a emporté une foule de toitures et de cheminées.

Saint-Petersbourg, 6 septembre.

L'ouragan qui s'est déchaîné avant-hier sur Saint-Petersbourg est toujours aussi vio-

lent. Les eaux ont atteint le point le plus élevé où elles soient jamais montées; mais la crue a cessé. Toutefois les îles et les faubourgs sont encore inondés.

On télégraphie le 5 de Brest-Litovsk que l'empereur de Russie est arrivé dans cette ville à deux heures du matin. Le czar a passé la nuit dans son wagon-salon et a passé, le lendemain matin, les troupes en revue. Il est parti à onze heures pour Odessa.

— On écrit de Moscou au Golos que l'instruction du procès politique de la demoiselle Niezaboudkine est achevée et que les débats judiciaires s'ouvriront dans le courant de septembre. M<sup>lle</sup> Niezaboudkine, étudiante, est accusée d'avoir colporté des écrits révolutionnaires et d'avoir affiché des proclamations nihilistes sur les murs.

— L'assassin du général Kravtchine, gouverneur de Kharkoff a été arrêté dans le gouvernement de Tchernigoff. Il dit que Lisogoub, nihiliste exécuté dernièrement, lui avait donné de l'argent pour l'engager à commettre le crime.

Il sera transféré à Kharkoff, où aura lieu son procès.

ESPAGNE. — Madrid, 5 septembre. — De nouveaux incendies ont éclaté dans les provinces de Huesca, de Soria et de Guenca.

On croit que les Cortès se réuniront le 3 novembre.

Le mariage du roi aura lieu, dit-on, en décembre.

L'ambassadeur extraordinaire chargé d'aller à Vienne demander la main de l'archiduchesse Christine n'a pas encore été désigné.

ANGLETERRE. — Le Globe de Londres annonce que le capitaine Carey aurait reçu des lettres de menaces de différentes parties du pays. Dans une de ces lettres, l'auteur exprime l'intention de se mettre aux trousses du capitaine pour le tuer. Un autre annonce qu'il s'est enrôlé dans une société formée dans le but d'exterminer l'officier Carey. Les lettres ont été remises aux mains de la police.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Deux trains de pèlerins d'Angers ont passé hier à Saumur se rendant à Lourdes. Ils ont pris à notre gare les nombreux souscripteurs de la ville et des environs.

Ces pèlerins ont dû arriver ce matin à 4 heures à Bordeaux.

M. Servat a été déclaré adjudicataire, pour une somme annuelle de 29,900 francs, et pendant cinq ans, du droit de place aux foires et marchés de la ville de Saumur.

### ENCORE GREZILLÉ.

Le Courrier d'Angers a reçu la lettre suivante :

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-jointe de la plainte dont j'ai donné aujourd'hui communication à M. le préfet de Maine-et-Loire. Veuillez porter ces faits à la connaissance du public, pour éviter qu'une illégalité semblable puisse se renouveler, et agréer, avec mes remerciements, mes très-empressées salutations.  
L. MAURICEAU.

Greziillé, 17 août 1879.

A Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

Monsieur le Préfet,

Le soussigné, M. Lucien Mauriceau, propriétaire, demeurant à Louresse et aussi à Greziillé, a l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le dimanche 17 août 1879, présent jour, à dix heures du matin, accompagné de trois conseillers municipaux de la commune de Greziillé :

M. M. Moreau, André, propriétaire et fermier à la Forge; Renou, propriétaire et ancien maire; Chauvigné, propriétaire, ancien adjoint;

Je me suis présenté à la mairie de Greziillé pour demander communication de différentes pièces relatives au chemin n<sup>o</sup> 6, en construction sur mes terrains, et notamment de l'arrêt de l'état des terrains constaté par procès-verbal en date du 10 novembre 1878, déposé à la mairie de Greziillé, ainsi



que me l'annonce une notification de M. Martin, agent-voier de Gennes, datée du 4 août 1879, reçue à Louresse le 8 du même mois.

M. le secrétaire m'a refusé, en ces termes, l'entrée de la mairie: « Je ne puis livrer la mairie. — Attendez Monsieur le Maire. — Les conseillers municipaux ne peuvent entrer dans la mairie que lorsqu'ils sont convoqués par le maire. »

Enfin refus de communiquer aucune pièce.

M. le Secrétaire a envoyé chercher M. le Maire par le garde-champêtre; ce dernier est revenu porteur de cette réponse: « M. le Maire viendra peut-être, mais je ne sais pas quand. »

Lassé d'attendre inutilement, je me suis retiré en protestant contre ce refus illégal.

Les trois conseillers municipaux ont signé la présente réclamation avec moi, affirmant de la façon la plus formelle l'exactitude de ma plainte.

Néanmoins, par suite de ce refus, prendre connaissance de l'état des terrains du 10 novembre 1878, dressé par M. l'agent-voier seul, et non contradictoirement par experts comme le veut l'article 17 de la loi sur les chemins vicinaux.

J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous informer que je m'opposerai à l'entrée des ouvriers sur mes terrains, tant que les formalités voulues par la loi n'auront pas été remplies.

Veuillez, Monsieur le Préfet, agréer l'hommage de mes respectueuses salutations.

L. MAURICEAU.

Suivent les signatures: MORBAU ANDRÉ, P. RENOU, CHAUVIGNÉ.

Le Courrier d'Angers ajoute:

« On le voit, les allures tranchantes et autoritaires de l'ex-officier de l'Impératrice, aujourd'hui sous-préfet de Saumur, portent leurs fruits, et il n'est petit maire de campagne qui ne vise à égaler ce satrape botté. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le bourg de Grezillé fait parler de lui, des fantaisies draconiennes du sous-préfet et des serviles complaisances du maire de l'endroit, qui croit faire du zèle en refusant l'entrée de la mairie à ses concitoyens, fussent-ils conseillers municipaux. Or, la mairie, ses archives, les documents officiels, qui y sont sous sa garde évidemment, n'en font pas moins partie du domaine public où chaque citoyen a le droit de pénétrer pour prendre communication des pièces qui l'intéressent. Ce refus hautain d'introduire de paisibles citoyens dans la maison commune est donc un abus flagrant d'autorité, une illégalité qu'un gouvernement, qui a quelque souci de sa dignité, doit s'empresser de réprimer au plus tôt. Le public, qui n'est pas dupe de cette singulière façon d'agir, ne se fait pas faute de remonter à l'origine, et de deviner les motifs personnels de ce maire oriental et fabuleux qui traite ainsi ses administrés de Turc à Maure. Nous savons de source certaine, qu'isolé et seul de son avis dans le conseil municipal, M. le maire de Grezillé ne possède plus la confiance des habitants de la commune; nous le prévenons charitablement que celle de M. Demangeat, aussi fragile qu'éphémère, ne saurait être pour lui une compensation suffisante. »

ENCORE LA *Marseillaise*.

A l'occasion de la *Marseillaise*, que M. de Biencourt n'a pas laissé jouer dans son parc le jour de la fête d'Azay-le-Rideau, un correspondant du *Journal d'Indre-et-Loire* écrit à notre confrère:

« Il nous faut encore revenir sur l'incident de la *Marseillaise* à Azay-le-Rideau. Le journal *l'Union libérale* insère une lettre signée *Un Bonhomme tranquille*, lettre dans laquelle le correspondant facétieux de *l'Union libérale* cherche à tourner en ridicule M. le marquis de Biencourt, pour avoir refusé son concours à la fête patronale d'Azay, du moment que la *Marseillaise* figurait sur le programme officiel de la fête. Ah ça! nous serions curieux de savoir comment *l'Union libérale* et son *bonhomme tranquille* comprennent la liberté de chacun. Et d'abord ce *Bonhomme tranquille* ne nous dit rien qui vaille; il aime la *Marseillaise*, soit; tant mieux ou tant pis pour lui. Il trouve que c'est un chant patriotique et national: si c'est son idée, à ce *bonhomme tranquille*, il est libre d'avoir cette notion du patriotisme.

Il veut abreuver ses sillons du sang impur; il entend mugir dans ses campagnes les

*féroces soldats* qui viennent, jusque dans ses bras, égorger son fils et sa compagne... Et il veut marcher à l'ennemi. Bravo! mais alors qu'il ne signe plus: *Bonhomme tranquille*. Nous avons lieu de nous méfier de cette tranquillité. C'est un volcan que ce bonhomme, un foudre de guerre et de patriotisme. Il veut entrer dans la carrière quand ses aînés n'y seront plus et y trouvera leur poussière et la trace de leurs vertus...

» Nous nous attendons donc, à la première guerre, à voir le *Bonhomme tranquille* d'Azay prendre un fusil et marcher à la frontière en chantant la *Marseillaise*, voire même le *Ca ira* et la *Carmagnole*; à moins toutefois que, comme beaucoup de ses coreligionnaires politiques, nous le voyions entrer dans les sous-préfectures ou les ambulances... Enfin, il est républicain, il adore la *Marseillaise* et croit dire à M. de Biencourt une chose bien mordante en le traitant de royaliste et de cléricale, et en lui reprochant son peu de goût pour la *Marseillaise*.

» Eh bien, soit, M. de Biencourt n'est pas républicain, il est royaliste et cléricale; il ne s'en cache pas et s'en fait honneur. Il a une autre sorte de patriotisme que le *Bonhomme tranquille*, et, ma foi, nous préférons le patriotisme de M. de Biencourt à celui du *Bonhomme*. M. de Biencourt n'aime pas la *Marseillaise*; voilà la grande affaire et le grand grief. Eh bien n'est-il pas libre de trouver que si l'air est brave (personne ne le conteste), les paroles rappellent les souvenirs les plus hideux de notre histoire? Si, il est libre d'avoir cette opinion, que nous partageons, il aurait été bien naïf de donner son concours à une fête dans le programme officiel de laquelle le *Bonhomme tranquille* était peut-être parmi ceux qui ont voulu l'introduire. Or, si M. de Biencourt est royaliste, nous ne le croyons pas naïf.

» Et puisque le *Bonhomme tranquille* nous oblige à revenir sur la fête d'Azay, nous lui dirons que nous avons vu passer la Commission de la fête marchant fièrement au son de la *Marseillaise*, et emboitant le pas derrière le conseiller municipal faisant fonctions de maire. Ah! comme ils marchaient bravement, ces républicains! Comme on sentait le souffle du patriotisme qui faisait battre leurs poitrines républicaines!... Contre nous de la tyrannie l'étendard sanglant s'était levé, mais comme ils ont su vaincre la tyrannie!

» Pour en finir avec cette *Marseillaise*, nous proposons d'ajouter, au sang impur, aux complètes de Bouillé, aux mugissements des féroces soldats, le couplet suivant:

Allons, républicains austères,  
A genoux devant l'étranger,  
Les affaires sont les affaires,  
Il s'agit de boire et manger (bis).  
Nos pères de quatre-vingt-treize  
S'en allaient combattre en sabots,  
Mais nous ne sommes pas si sots,  
Et nous voulons vivre à notre aise.  
La guerre est un abus,  
Il y pleut des obus.  
Zut à la guerre: il n'en faut plus.  
Amassons des écus.

» Voilà les vraies paroles que certains républicains patriotes devraient chanter. Quant à leur sang impur, il nous rappelle trop les sans-culottes de la guillotine, les soulards du 4 septembre et les héros de la Commune.

TOURS.

Les courses de Tours auront lieu le mercredi 22 octobre, sur l'hippodrome de la Bonde, près la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Le fils d'une famille bien connue de l'aristocratie blésoise, et le descendant d'une race qui a laissé dans la population ancienne de Paris de sérieux souvenirs, M. Miron de l'Espinay, qui fait remonter son origine au prévôt des marchands François Miron, dont une rue de Paris conserve encore le nom, va se marier prochainement.

M. Miron de l'Espinay, qui occupe le poste de substitut du procureur de la République à Tours, épouse la fille d'un membre de la dernière Assemblée nationale, M. de Vinois.

Dimanche, une pierre a été lancée par un individu sur le train venant du Mans et qui arrive à Tours à 2 heures. Ce fait s'est passé près de Saint-Antoine. Le serre-frein a été atteint à la tête d'une façon assez sérieuse.

On a trouvé, sur la ligne du chemin de fer de Segré, au passage à niveau dit de Beau-Chêne, le corps de François Vauré, employé dudit chemin de fer. La tête et la partie su-

périeure du corps étaient affreusement mutilées.

POITIERS.

Depuis son arrestation, Mignon a expliqué comment il a pu défaire ses menottes. C'est à l'aide d'un morceau de lame de couteau cassé qu'il avait gardé sur lui. C'est au moment d'entrer dans la prison qu'il a dévissé la principale vis des menottes. Dès le deuxième jour de son incarcération, il était parvenu à se débarrasser à volonté de ses menottes. Mais ce n'est que quand il apprit qu'on allait le faire passer aux assises qu'il se décida à s'enfuir.

Mignon nie avec énergie être l'auteur du vol de 85 fr. dont le concierge de la prison a été victime.

Il va être, pour plus de sûreté, enfermé dans le cachot des condamnés à mort avec les fers aux pieds.

CHRONIQUE DE LA CHASSE.

On sait que la chasse ne s'ouvrira que dimanche prochain dans le département de Maine-et-Loire. Cette ouverture s'est effectuée avant-hier dans l'Indre-et-Loire et dans la Vienne.

Dimanche, une grande quantité de gibier a été tuée dans nos contrées, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*. Dans la soirée, par tous les trains, on a vu arriver à Tours une foule de chasseurs ayant la carrossière convenablement garnie.

Vendredi, 5 septembre, il y avait 1,404 permis de chasse inscrits à la préfecture de la Vienne. Il y a lieu de croire que le nombre de demandes s'élèvera probablement à 1,200.

L'année dernière, la veille de l'ouverture, le nombre était de 1,040.

En 1877, on n'avait délivré, à la même date, que 814 permis.

Le premier lièvre qui ait été signalé dimanche à Poitiers se trouvait au marché Notre-Dame, où il a été apporté dès l'aube. Il a été vendu neuf francs, et c'est, dit-on, un chasseur qui l'a acheté.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 7 septembre 1879.

Versements de 87 déposants (15 nouveaux), 18,403 fr. 66 c.

Remboursements, 2,967 fr. 09 c.

Marché de Saumur du 6 septembre.

Blé nouv. (l'h.)	22	Huile de noix	50	100
Froment (l'h.)	21	Huile chene	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orge	65	111 Foin (dr. 2)	780	65
Avoine bar.	50	— Luzerne	780	65
Fèves	75	— Paille	780	65
Pois blancs	80	— Amandes	50	—
— rouges	80	— Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza	65	— qualité (524.500)	—	—
Cbenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	—
Farine, culas	157	— 3 <sup>e</sup>	—	—

COURS DES VINS.

Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id.	2 <sup>e</sup>	à 70
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup>	à 55
Id.	2 <sup>e</sup>	à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup>	à 65
Id.	2 <sup>e</sup>	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup>	à 60
Id.	2 <sup>e</sup>	à 55
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup>	à 45

ROUGE (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à 110
Id.	2 <sup>e</sup>	à 100
Champany, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité	à 170
Id.	2 <sup>e</sup>	à 160
Id.	3 <sup>e</sup>	à 150
Yarrains, 1877.	1 <sup>re</sup>	à 100
Yarrains, 1878.	1 <sup>re</sup>	à 100
Bourgueil, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité	à 115
Id.	2 <sup>e</sup>	à 100
Id.	3 <sup>e</sup>	à 90
Id.	4 <sup>e</sup>	à 80
Restigné, 1878.	1 <sup>re</sup>	à 100
Id.	2 <sup>e</sup>	à 100
Chinon, 1878.	1 <sup>re</sup>	à 95
Id.	2 <sup>e</sup>	à 85
Id.	3 <sup>e</sup>	à 80
Id.	4 <sup>e</sup>	à 85

Faits divers.

LES RUES DE PARIS.

Voici la nomenclature des rues de Paris, dont les noms viennent d'être changés par arrêté de M. le préfet Hérodot:

1<sup>er</sup> arrondissement. — La rue du Dauphin s'appellera la rue Saint-Roch; la rue des Feuillants, rue Rouget de l'Isle; la rue du Luxembourg, rue Cambon.

2<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Saint-Arnaud s'appellera rue Volney.

3<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Diderot s'appellera rue des Arquebusiers.

4<sup>e</sup> arrondissement. — Le quai Napoléon s'appellera quai aux Fleurs; la rue Adam, rue Adolphe Adam.

5<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Fontanes s'appellera rue de Cluny; la rue des Sept-Voies, rue Valette.

6<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Bonaparte (de la rue de Vaugirard à la rue d'Assas) s'appellera rue du Luxembourg.

7<sup>e</sup> arrondissement. — La rue de la Visitation s'appellera rue de Saint-Simon; le passage de la Visitation, rue Paul-Louis Courier; les avenues François-Xavier et de l'Abbé de la Salle, place Saint-François-Xavier.

8<sup>e</sup> arrondissement. — L'avenue de la Reine-Hortense s'appellera avenue Hoche; la rue Abbateucci et la partie de la rue Pierre Charron comprise entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Champs-Élysées, rue La Boétie; la rue d'Alba, rue Lincoln; la rue Billault, rue de Washington; la rue Rovigo, rue de la Bienfaisance; la rue Malesherbe, rue du Général-Foy.

8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissement. — L'avenue Joséphine s'appellera avenue Marceau.

9<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Clary s'appellera rue Charras; la rue Neuve-Fontaine, rue Fromentin.

10<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Magnan s'appellera rue Beaurepaire; la rue Marie-Louise, rue Marie et Louise.

11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissement. — L'avenue Lacuée et la rue de Genève s'appelleront avenue Ledru-Rollin.

12<sup>e</sup> arrondissement. — La rue des Terres-Fortes s'appellera rue Lacuée; le boulevard Mazas, boulevard Diderot; la rue Marceau, rue de Wattignies.

14<sup>e</sup> arrondissement. — La place d'Enfer s'appellera place Denfert-Rochereau; le boulevard de Montrouge, boulevard Edgar Quinet.

15<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Kléber s'appellera rue de la Fédération; la rue Hoche, rue de Presle; la rue de Moyencourt, rue Lakanal.

16<sup>e</sup> arrondissement. — L'avenue du Roi-de-Rome s'appellera avenue Kléber; la rue de Bouillé, rue Duban.

17<sup>e</sup> arrondissement. — La rue nouvelle le long de l'école Monge, entre l'avenue de Villiers et le boulevard Malesherbes, s'appellera rue Viète.

18<sup>e</sup> arrondissement. — La rue Martin s'appellera la rue Caillât.

19<sup>e</sup> arrondissement. — La place au-devant de la Mairie s'appellera place Armand Carrel.

20<sup>e</sup> arrondissement. — La rue nouvelle, dans l'axe de l'église Notre-Dame-de-la-Croix s'appellera rue Etienne Dolet.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23<sup>e</sup> Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de *l'Univers Illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

CRÉDIT HYPOTHECAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Renou et Co, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Médecine

I. Mauvaise gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il



régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET :
Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
Dépôt chez Adh. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicate farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrance de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésicière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésicière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésicière. Léon PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésicière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; Besson, successeur de TEXIER, J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

Table with columns: DÉPARTS DE SAUMUR, ARRIVÉES À POITIERS, ARRIVÉES À ANGERS, DÉPARTS DE POITIERS, ARRIVÉES À MONTREUIL, ARRIVÉES À SAUMUR. Includes train numbers and times.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48. P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE 1879.

Table with multiple columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Haussé, Baisse, and various financial instruments like Crédit Foncier, Obligations, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

Table with columns: DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. Includes times and train numbers.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M. SANZAY, notaire à Brézé, et de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu le dimanche 14 septembre 1879, à une heure de l'après-midi;

En la Mairie de la commune d'Épieds.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux époux GAUZYER-MARCHET.

1° Le moulin et la chute d'eau de Deniau, situés sur le canal de la Dive, commune d'Épieds, à treize kilomètres de Saumur et à six kilomètres de chacune des gares de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg et de la Motte-Bourbon (réseau de l'Etat). Le moulin est monté de deux paires de meules à l'anglaise avec bluteries; la hauteur de la chute est de trois mètres, et sa force motrice de cinquante chevaux. Les fondations du moulin sont en pierre dure et en chaux hydraulique, et peuvent servir de base à une usine importante.

2° La pièce de terre de la Scierie, attenante au moulin, et d'une contenance de 4 hectares, 12 ares 30 centiares. Et 3° deux morceaux de terre, situés à Villevert, dite commune d'Épieds, d'une contenance totale de 1 hectare 22 ares. On pourra traiter avant l'adjudication.

Les plus grandes facilités seront accordées pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter avant l'adjudication, soit auxdits M. SANZAY et HACAULT, notaires, soit au sieur GAUZYER, propriétaire des biens. (448)

JARDINS

A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers. S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A CEDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

TRES-BON HOTEL RESTAURANT

AFFAIRES SURES.

S'adresser à M. PERRAUDIN, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

A CEDER

Pour cause de départ,

Petite ÉPICERIE et VIN à emporter BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. GABILLER, quai Notre-Dame, n° 15, ou à M. DAVID, Grand'Rue, n° 39. (470)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M. Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M. LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-Rend.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine;

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

D'OCCASION,

Un beau DOG-CARD de chasse,

un CHARIOT et un BRÉACK.

VASSER, à Saumur.

25 Voitures au choix.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

Table listing books for sale with prices: Dictionnaire de P. Larousse, Dictionnaire de Littré, Dictionnaire d'Histoire naturelle, etc.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre; 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de Puyvisiers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

A VENDRE

UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau. S'adresser à M. MAHET, cantinier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne), par Fontevault. (454)

A VENDRE

BELLE ET BONNE CHIENNE de chasse, dressée. S'adresser au bureau du journal.

La CHASSE EST INTERDITE sur les propriétés de M. POTTIER, communes d'Allonnes, Vivy et Neuillé, à toutes personnes non-munies d'autorisations écrites. (468)

NOUVEAUTES

M. GABORIT demande un apprenti.



Librairie Aug. BOYER et Co, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue; avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition Illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le